**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 MARS 2023**

 Le Conseil Municipal s’est réuni à la mairie de Trévé le ***lundi 27 mars 2023, à 19 heures*** sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Elus présents :** Gildas ADELIS ; Maurice TILLY ; Anthony BASSET ; Emmanuelle BERNARD ; Isabelle ROLLAND ; Evelyne AUFFRET ; Anthony EDY ; Allison LE MOAL ; Morag FERGUSON.

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle BERNARD

**Monsieur le Maire donne lecture de l’ordre du jour** : Mise à jour du tableau du conseil municipal ; nomination de 2 déléguées municipales ; répartition de l’enveloppe indemnitaires des élus, désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale ; recrutement de personnels ; validation des séjours enfance-jeunesse ; validation des devis d’investissement ; autorisation de paiement des factures d’investissement ; questions diverses.

1. **MISE A JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le Maire, prennent rang dans l’ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction** | **Nom Prénom** |
| Maire | M. ADELIS Gildas |
| Premier adjoint | M. TILLY Maurice |
| Deuxième adjoint | M. BASSET Anthony |
| Conseillère | Mme BERNARD Emmanuelle |
| Conseillère | Mme ROLLAND Isabelle |
| Conseillère | Mme AUFFRET Evelyne |
| Conseiller | M. EDY Anthony |
| Conseillère | Mme LE MOAL Allison |
| Conseillère | Mme FERGUSON Morag |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l’unanimité le tableau des membres du conseil.**

1. **NOMINATION DE DEUX DELEGUEES MUNICIPALES ET REPARTITION DE L’ENVELOPPE INDEMNITAIRE DES ELUS**

Monsieur Gildas ADELIS informe le conseil municipal qu’il délègue une partie de ses fonctions à 2 conseillères municipales. Madame Emmanuelle BERNARD est nommée déléguée à l’enfance et à la jeunesse et Madame Morag FERGUSON aux bâtiments communaux. Un arrêté municipal sera pris.

Suite à la démission des adjoints et conseillers, Monsieur le Maire propose que l’enveloppe destinée aux indemnités de fonction des élus soit répartie comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fonction** | **Montant de l’indemnité** | **Observation** |
| Maire |  | inchangé |
| Adjoints | 483.32 € / mois | inchangé |
| Conseillers délégués | 116.99 € / mois | inchangé |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l’unanimité la répartition de l’enveloppe indemnitaire des élus.**

1. **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

**Nomination de 3 membres de la commission électorale**

Selon les modalités applicables aux communes de plus de 1000 habitants, la commission est constituée de :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l’ordre du tableau et volontaire : Emmanuelle BERNARD

- un délégué de l’administration désigné par le représentant de l’Etat (le Maire) : Gérard LE TILLY

- un délégué désigné par le Tribunal judiciaire (sur proposition du Maire) : Marie-Pierre HUET

Ils doivent se réunir le 20 avril 2023 à 15h00.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l’unanimité la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales.**

1. **PERSONNEL : RECRUTEMENT**

Agents administratifs :

En remplacement de la DGS actuellement en arrêt maladie, il a été décidé de recruter 2 agents administratifs à temps non complet :

* 1 agent pour l’élaboration du budget, la préparation et le suivi des conseils municipaux (temps non complet) du 15 mars au 12 avril 2023 le mercredi et le vendredi après-midi.
* 1 agent pour la comptabilité (temps non complet) lundi et mercredi matin.

Animateur pour le service enfance-jeunesse :

Pour le bon déroulement du séjour à Paris qui aura lieu pendant les vacances d’avril, il convient de recruter 1 animateur à temps complet pour une semaine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l’unanimité le recrutement de personnels.**

1. **VALIDATION DES SEJOURS DE VACANCES ENFANCE-JEUNESSE**

Le service enfance-jeunesse propose plusieurs séjours pendant les vacances scolaires :

* 1 séjour de 4 jours à Paris pendant les vacances d’avril pour 16 ados pour 6604 €.
* 1 séjour à Fouesnant du 17 au 21 juillet 2023 pour 24 adolescents et 3 animateurs pour 6700 €
* 1 séjour à Fouesnant du 24 au 28 juillet 2023 pour 16 adolescents et 2 animateurs pour 5181.72 €
* 1 séjour court pour 24 enfants de 8-11 ans du 24 au 27 juillet 2023 au camping du Val de Landrouet pour 4877.90 €
* 1 séjour court pour les 5-7 ans du 10 au 12 juillet 2023 au centre régional d’initiation à la rivière pour 4701.90 €

Le montant comprend l’hébergement, l’alimentation, le transport, les activités et le salaire des animateurs, soit un total de 29 183.80 €

En recette, la participation des familles et de la CAF s’élèvent à 15 350 €

Le reste à charge pour la commune est de 13 833.80 €

M. BASSET souligne que le contexte actuel n’est pas favorable pour envoyer des jeunes à Paris et s’interroge sur la responsabilité de la commune. L’assemblée convient que le séjour peut être perturbé en raison des grèves mais le séjour a été convenablement préparé et les élus restent vigilants sur l’évolution de la situation à Paris.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l’unanimité l’ensemble des séjours.**

1. **VALIDATION DES DEVIS D’INVESTISSEMENT**

**Devis grillage pour le terrain du presbytère**

Deux entreprises ont répondu :

- Armor Agriculture à Saint-Hervé pour 2083.17€ HT

- Vital concept à Loudéac pour 2081.15€ HT (avec palette consignée)

Monsieur TILLY rappelle que la commune a l’habitude de travailler avec Armor Agriculture. Vital concept propose de reprendre les palettes consignées mais il faut les ramener à Loudéac. M. BASSET souligne que le transport à Loudéac n’est pas un problème car les services techniques s’y rendent régulièrement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l’entreprise Armor Agriculture**.

**Devis logiciel cimetière JVS**

Le devis comprend la vectorisation du plan : 500 € TTC en investissement + 1141.20 € /an en fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l’unanimité le devis.**

**Devis outillage**

Les services techniques ont besoin d’outils divers :

* Une perceuse/dévisseuse, un étau, une perceuse à colonne. L’entreprise Armor agriculture  propose un devis de 953.03€ TTC
* Coffret de dépannage 136 pièces. La société SOFIBAC propose une promotion à 219€ HT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l’unanimité les deux devis.**

**Devis curage de fossé pour 8kms**

* L’entreprise DUBOIS  propose un forfait de 9792 € HT
* L’entreprise CARREE propose un forfait de 11 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l’entreprise DUBOIS de Saint-Caradec.

**Devis mire limnimétrique de 1 mètre**

Suite aux recommandations de la DREAL,

M. TILLY rappelle que dans le cadre d’un contrôle de la DREAL, plusieurs préconisations ont été évoquées, notamment pour protéger 3 maisons qui se situent en contrebas de l’étang.

Parmi ces recommandations, il est nécessaire de se doter d’une échelle graduée qui sera installée quand le niveau d’eau sera plus bas.

Le coût de l’échelle s’élève à 112.80 euros HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l’unanimité le devis.**

**Devis caniveaux au lotissement de la Résidence du puits**

Pour rappel, l’entreprise SEEG a installé des caniveaux qui étaient de mauvaise taille au lotissement de la Résidence du puits. Cela a engendré des inondations il y a 2 ans. La commune avait alors recontacté l’entreprise pour changer les caniveaux. Le devis s’élève à 160.00 € HT

Monsieur le Maire informe que l’entreprise prend à sa charge 50% du coût total de la facture. Monsieur BASSET rappelle qu’il s’agit d’une malfaçon de l’entreprise et que la commune ne devrait rien payer.

Le conseil est appelé à se prononcer : 1 voix contre, 2 s’abstiennent, 7 voix pour.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis.**

**Devis éparage 70 kms**

2 entreprises ont répondu :

* Connan Kristen pour 10 290 € HT
* SARL ETA Dubois : 7 630 € HT

M. Tilly rappelle que la commune a l’habitude de travailler avec l’entreprise Connan Kristen et qu’elle est satisfaite du travail. Cette année, il a été décidé de travailler avec l’entreprise DUBOIS qui est locale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l’entreprise DUBOIS.**

1. **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES EN SECTION D’INVESTISSEMENT**

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2023, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d’investissement sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2022. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2022.

Les factures d’investissement en attente de paiement sont les suivantes :

* Facture Harnois : travaux de plomberie O p’tit hôtel pour 1734.60 € TTC.

M. BASSET rappelle qu’une délibération a été prise pour que les factures soient prises en charge par les locataires et que la commune n’a donc pas à payer cette facture.

Note d’information : le devis pour le changement du ballon d’eau chaude relié à la chaudière gaz a été validé en conseil et signé en décembre 2022. Les travaux ont été réalisés par l’entreprise Harnois étant donné que les agents du service technique n’étaient pas habilités à réaliser les travaux en régie (gaz).

Le conseil est appelé à se prononcer : 2 voix contre, 5 s’abstiennent, 2 voix pour dont le maire.

En cas d’égalité, le Maire tranche.

En conséquence, le devis est validé.

Factures pour la maison des lutins :

* Facture DENIEL Etanchéité : 2503.92 € TTC
* Facture La puce informatique pour la maison des lutins pour 1010.12 € TTC
* Facture Guivarch plafond pour 7296 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les trois devis.**

1. **QUESTIONS DIVERSES**

Borne de recharge électrique : Suite au Conseil Municipal du 9 février dernier, Monsieur le Maire a demandé l’avis aux gérants de l’hôtel qui nous ont dit que plusieurs clients sont intéressés par ce service car la plus proche se trouve dans la zone commerciale de Ker d’Hervé.

La mairie de La Motte qui en possède une nous a donné quelques renseignements supplémentaires :

* + Il n’y a pas de charge d’entretien ou d’électricité pour la commune.
	+ Celle de La Motte est peu utilisée.
	+ L’avantage est de pouvoir proposer aux gens de passage de recharger leur véhicule le temps de leur escapade.
	+ L’inconvénient c’est qu’il faut disposer d’un abonnement auprès du SDE pour pouvoir effectuer une recharge. Sinon, il n’y a pas d’autre frais.

La borne est prise en charge à 75% par le SDE. Le reste à charge pour la commune pour l’installation de la borne est de 1425 €.

En réponse à Monsieur le Maire, Monsieur BASSET propose que les commerces intéressés prennent à leur charge la borne et se demande s’il y a suffisamment de passage pour implanter une borne.

Monsieur TILLY rappelle qu’il est prévu de réaménager le bourg et qu’il est préférable d’attendre pour installer éventuellement la borne.

Madame BERNARD souligne que trop peu de personnes sont équipées de véhicules électriques pour le moment et que l’investissement n’est pas justifié.

Intervention d’une ergonome à la salle de restauration de Kergohy :

Une ergonome du centre de gestion, Mme THEBAUD, inspectrice professionnelle de la cuisine centrale, est venue début mars à la salle Kergohy en présence de Mme BERNARD, de Mme GUILLAUME, responsable de la restauration et de M. le Maire afin de donner son avis sur une éventuelle mise en place d’un vestiaire avec des casiers dans l’espace sanitaire.

Elle a proposé notamment de retirer la douche de la partie droite des sanitaires et de déplacer le petit wc de la salle de gauche à la place de la douche.

Ceci permettrait la mise en place d’un vrai vestiaire avec des casiers. L’évier serait changé.

D’autres part, elle a suggéré, pour le confort et la sécurité des employés, de mettre en place un escalier couvert à l’arrière de la salle afin de pouvoir remonter directement à la cantine du haut sans faire le grand tour.

M. BASSET se demande s’il est possible d’installer un escalier couvert sur le balcon, sachant qu’il y a le gaz en dessous et si le balcon le supporterait.

Avance de frais exceptionnels par la responsable du service enfance-jeunesse

Afin d’organiser le séjour à Paris, une demande de carte bancaire a été faite pour la responsable du service enfance jeunesse. Or les délais d’obtention de la carte sont très longs et elle ne l’aura pas pour le séjour à Paris prévu pendant les vacances d’avril. Monsieur le Maire demande au conseil municipal un accord de principe pour que l’agent avance les frais de transport et d’alimentation (avec son accord) et qu’elle se fasse rembourser sur présentation de factures.

Madame BERNARD précise que cela a déjà été fait par le passé.

**Le conseil municipal donne son accord de principe.**

Voirie

M. Tilly informe que cette année, le budget voirie sera moins élevé mais qu’il y aura plus de réfection. Un devis a été demandé à l’entreprise EIFFAGE pour 15 tonnes de point à temps automatique au lieu de 2 tonnes les années précédentes. Il s’élève à 13 050 € HT. Et l’enrobé à froid (6 tonnes livrées en 2 fois) s’élève à 1260 € HT

M. TILLY attend également un devis de La Colas.

Maison des lutins

Monsieur le Maire informe que la réception des travaux de la Maison des lutins est prévue le 28 avril. Le Maire a échangé avec l’architecte qui a reconnu ses torts concernant les malfaçons, et la totalité des frais supplémentaires sera pris en charge par l’architecte. Monsieur le Maire attend un écrit pour officialiser l’erreur.

Salle des Fêtes :

M. BASSET a fait l’état des lieux d’entrée avec une association qui avait loué la salle. Il alerte sur l’état de vétusté de la salle des fêtes, notamment la cuisine qui est en très mauvais état. Il ajoute que la capacité du ballon d’eau chaude est insuffisante et cela engendre une surconsommation d’électricité car les associations le mettent en position marche forcée. Plusieurs choses sont à revoir dans cette salle qui est très ancienne (environ 50 ans), ajoute Monsieur le Maire.

Pièges à frelons :

Suite à la réunion sur le piégeage de frelons qui a été animée par LCBC, M. TILLY présente le piège à frelons qui a pour but de viser la reine avant qu’elle ait eu le temps de créer un nid (de mars à début mai). L’intérêt de ce dispositif, c’est qu’il ne piège pas les abeilles. En parallèle, la campagne d’opération de destruction des nids de frelons se poursuit en 2023.

La commune de TREVE a réservé 50 pièges. 17 ont déjà été distribués lors de la réunion.

**Fin du conseil à 20h30.**

**Le prochain conseil aura lieu le : jeudi 6 avril 2023 à 19h00**

**Signature du maire :**

**Signature de la secrétaire de séance :**